



## Renseignements pour démission et préavis

Par **jsml31**, le **15/09/2015** à **20:13**

Bonsoir,

Je suis en CDI depuis 9,5 ans dans un grand groupe du bâtiment.

Je démissionne pour une petite PME. Je prend RDV avec mon patron pour lui annoncer ma démission et l'intention d'effectuer mon préavis en suivant. Il m'annonce qu'il ne peut aller à mon encontre et veut que je parte sous 10jrs au lieu des 2 mois de mon préavis.

A l'issue de notre entretien il me demande si ma lettre de démission est déjà réalisée, je répond que non. Et la il me demande de la faire rapidement et d'inscrire que je veux écourter mon préavis. Bien entendu je n'ai pas répliqué.

Que dois je faire ?

La procédure normale du courrier de démission avec la durée de mon préavis légal et je les laisse m'y répondre ?

Quand pensez vous ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **15/09/2015** à **22:17**

Bonjour,

Si c'est vous qui demandez à écourter le préavis, la partie non effectuée après accord de l'employeur ne vous sera pas payée, si c'est l'employeur qui vous dispense d'effectuer le préavis, après la réception de la démission, il devra quand même vous le payer dans sa totalité...